

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire virtuelle** des membres du conseil d'administration, qui s'est tenue le mardi 8 décembre 2020, à 19 h 30, sur l'application Microsoft TEAMS.

Les membres suivants sont présents :

M^{mes} Maxym Bédard, représentante de la communauté
Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien
Mélanie Jordan, représentante du district 3
Sylvie Lalonde, représentante du personnel d'encadrement
Jessie Therrien, représentante de la communauté
Audrey Trecasse, vice-présidente et représentante du district 2

MM. Martin Brunet, représentant du personnel enseignant
Pascal Desjardins, président et représentant du district 4
Robert Kiricsi, représentant de la communauté
Charles Moisan, représentant du district 5
Patrice Perreault, représentant des directions d'établissement
Julien Poirier, représentant du personnel professionnel non enseignant
Francys Robidoux, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote
Tommy Thibault, représentant du district 1
Olivier Van Neste, représentant de la communauté

Avait prévenu de son absence :

M. Philippe Toupin, représentant de la communauté

Sont également présentes :

M^{mes} Marie-Claude Barrette, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Chantal Beausoleil, directrice générale adjointe
Lyne Ménard, directrice générale adjointe
Sophie Proulx, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 DÉCEMBRE 2020
3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi

- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5. POINTS DE DÉCISION**
 - 5.1 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe
 - 5.2 Critères d'admission et d'inscription des élèves – année scolaire 2021-2022 – adoption
 - 5.3 Calendriers scolaires 2021 à 2024 – adoption
 - 5.4 Nouvelle école primaire de Vaudreuil-Dorion – comité de sélection du nom – nomination
 - 5.5 État des taxes scolaires et autorisation de signature des mainlevées d'hypothèque légale
 - 5.6 Services professionnels – nouvelle école primaire à la Municipalité des Cèdres ou à Vaudreuil-Dorion
 - 5.7 Travaux multiples – centre administratif et culturel
 - 5.8 Remplacement des murs-rideaux et des façades – Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie
 - 5.9 Cessions de terrains et résiliation d'un droit d'usufruit entre la Municipalité de Saint-Clet et le Centre de services scolaire des Trois-Lacs
 - 5.10 Régime d'emprunt à long terme
- 6. POINTS DE DISCUSSION**
 - 6.1 Transport scolaire vers l'école Vanguard
 - 6.2 Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles – consultation
- 7. POINTS D'INFORMATION**
 - 7.1 Demande d'ajout d'espace pour la maternelle 4 ans – secteur de L'Île-Perrot
 - 7.2 Constructions et achats de terrains
 - 7.3 Plomb dans l'eau
 - 7.4 Dépôt du rapport annuel
 - 7.5 Effectifs au 30 septembre 2020 – secteur des jeunes
 - 7.6 Classes spécialisées – année scolaire 2020-2021
 - 7.7 Décret 1027-2020 – allocation de présence et remboursement des frais
 - 7.8 Suivi de fonctionnement – indicateurs
- 8. CORRESPONDANCE**
 - 8.1 Lettre du ministère de l'Éducation datée du 25 novembre 2020
- 9. QUESTIONS DIVERSES**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Pascal Desjardins, ayant constaté le quorum et après avoir vérifié la légalité de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 DÉCEMBRE 2020

CA 20-12-9

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Kiricsi **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du mardi 8 décembre 2020, tel qu'il a été présenté.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

3.1 ADOPTION

CA 20-12-10

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020.

3.2 SUIVI

Aucun suivi n'est apporté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée.

5. POINTS DE DÉCISION

5.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

CA 20-12-11

CONSIDÉRANT que la directrice générale soumet les états financiers 2019-2020 et le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jordan **ET RÉSOLU** à l'unanimité de prendre acte des états financiers pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et du rapport de l'auditeur externe.

5.2 CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – ADOPTION

CA 20-12-12

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil de nos écoles ainsi que les règles de formation des groupes;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le document « *Critères d'admission et d'inscription des élèves* » déposé pour l'année scolaire 2021-2022.

5.3 CALENDRIERS SCOLAIRES 2021 À 2024 – ADOPTION

CA 20-12-13

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT les explications et la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nancy-Ann Dorais **ET RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter les calendriers pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

5.4 NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE VAUDREUIL-DORION – COMITÉ DE SÉLECTION DU NOM – NOMINATION

CA 20-12-14

CONSIDÉRANT la volonté de choisir un nom pour la nouvelle école primaire de Vaudreuil-Dorion (code école : 8690046), située au 4000, rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT l'intention que ce nom soit choisi avant le début de l'année scolaire 2021-2022 et que cette nouvelle désignation soit subordonnée à certains critères;

CONSIDÉRANT que la direction d'école suggère que le comité de sélection soit composé d'un membre du conseil d'administration, de deux enseignants et du directeur assignés à cette école, de deux parents d'élèves qui y sont inscrits ainsi que de la directrice du Service du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'accepter la composition du comité de sélection proposée;
- que le nom de la nouvelle école primaire de Vaudreuil-Dorion (code école : 8690046), située au 4000, rue Phil-Goyette, soit subordonnée aux critères suivants :
 - véhicule un message éducatif conforme à la mission scolaire;
 - ne porte pas à confusion avec le nom du Centre de services scolaire ou d'une autre école ou institution de sa région;
 - respecte les règles d'usage de la langue française;
 - a un caractère de pérennité;
 - n'est pas le nom d'une personne encore vivante;
 - n'est pas le nom d'une autre école connue regionalement ou dans la province;
 - reflète le caractère laïque de l'école;
 - ne comporte pas une abréviation telle que « ONU »;
 - tient compte du contexte géographique et historique;
 - tient compte de la clientèle desservie;

- représente un nom simple afin de faciliter sa prononciation et sa reproduction;
- de nommer M^{me} Mélanie Jordan, membre du conseil d'administration, pour siéger au comité de sélection.

5.5 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MAINLEVÉES D'HYPOTHÈQUE LÉGALE

CA 20-12-15

CONSIDÉRANT l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* mandatant la directrice générale du Centre de services scolaire de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires, et ce, avant le début du mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que l'état visé à l'article 339 est soumis au conseil d'administration pour approbation;

CONSIDÉRANT le besoin d'autoriser et de signer les mainlevées d'hypothèque légale dans les dossiers faisant l'objet d'une procédure de perception de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Kiricsi **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'approuver l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires, pour l'année 2018-2019 ou les années antérieures, et de transmettre aux trésoriers et trésorières des municipalités concernées l'état des taxes scolaires qui restent dues le 15 octobre 2020;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources financières et du transport à signer les mainlevées d'hypothèque légale pour l'année 2020-2021.

5.6 SERVICES PROFESSIONNELS – NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES OU À VAUDREUIL-DORION

CA 20-12-16

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public qualitatif n° 20-022 concernant la sélection de professionnels en architecture, génie mécanique et électrique du bâtiment et en génie civil et structure du bâtiment, pour la construction d'une nouvelle école primaire à la Municipalité des Cèdres ou à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la lettre du ministre de l'Éducation du Québec (**Ministre**) datée le 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (**CSSTL**) à réaliser le projet de construction d'une école primaire;

CONSIDÉRANT que le Ministre alloue immédiatement une somme de 4 350 725 \$ pour les honoraires professionnels afin de permettre l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT le processus de sélection des firmes professionnelles établi conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels sont définis en vertu du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*, décret 2402-84 modifié par le décret 533-2008, et du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*, décret 1235-87 modifié par le décret 533-2008 et approuvé par le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la qualité des soumissions, en fonction des critères prédéfinis et de la pondération prédéterminée, réalisée le 24 novembre 2020 par le comité de sélection composé de trois membres, dont un membre externe au CSSTL;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection concernant le choix des professionnels ayant obtenu la meilleure note;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger les contrats de services professionnels selon la recommandation du comité de sélection pour la construction d'une nouvelle école primaire à la Municipalité des Cèdres ou à Vaudreuil-Dorion aux firmes suivantes :
 - Lot 1 – architecture : BBBL architectes inc.
 - Lot 2 – génie mécanique et électrique du bâtiment : Bouthillette Parizeau inc.
 - Lot 3 – génie civil et structure du bâtiment : Consortium EXP-WSP;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer les bons de commande relativement aux services professionnels à rendre (plans, devis et services durant la construction, etc.) par les firmes sélectionnées, pour les trois disciplines concernées, ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.7 TRAVAUX MULTIPLES – CENTRE ADMINISTRATIF ET CULTUREL

CA 20-12-17

CONSIDÉRANT les améliorations nécessaires aux locaux au centre administratif et culturel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 20-035 concernant le projet d'aménagements multiples au centre administratif et culturel;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de Leclerc architectes inc.;

CONSIDÉRANT que Les Constructions GMP inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec une offre de 556 115,38 \$ plus taxes applicables, c'est-à-dire 639 393,66 \$;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible dans le cadre des mesures *50621 – Maintenance des bâtiments 2019-2020* et *50624 – Réfection et transformation des bâtiments 2019-2020 et 2020-2021* du ministère de l'Éducation du Québec, et que le montant global d'aide financière réservé par ledit ministère pour la réalisation de ce projet est de 950 000 \$;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu le 25 juin 2021, et que les travaux devront être achevés au plus tard le 20 août 2021;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Kiricsi **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger le contrat et d'émettre un bon de commande au montant de 556 115,38 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 639 396,99 \$ aux Constructions GMP Inc., plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 20-035 concernant le projet d'aménagements multiples au centre administratif et culturel;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le bon de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.8 REMPLACEMENT DES MURS-RIDEAUX ET DES FAÇADES – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE

CA 20-12-18

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations et les améliorations requises au centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 20-034 concernant le projet de remplacement des murs-rideaux et des façades au centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de BBBL Architectes inc.;

CONSIDÉRANT que Construction Emery Paquette inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec une offre de 559 000,00 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 642 710,25 \$;

CONSIDÉRANT que le montant nécessaire est disponible dans le cadre des mesures 50625 – *Résorption du déficit de maintien (budget additionnel) 2018-2019*, 50621 – *Maintien des bâtiments 2019-2020* et 30850 – *Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées 2018-2019* du ministère de l'Éducation du Québec, et que le montant global d'aide financière réservé par ledit ministère pour la réalisation de ce projet est de 730 622 \$;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu le 2 juillet 2021, et que les travaux devront être achevés au plus tard le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Lalonde **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

- d'adjuger le contrat et d'émettre un bon de commande au montant de 559 000,00 \$ plus les taxes applicables, c'est-à-dire 642 710,25 \$ à Construction Emery Paquette inc., plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public n° 20-034 concernant le projet de remplacement des murs-rideaux et des façades au centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie;
- d'autoriser la direction du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires à signer le bon de commande ainsi que tout document devant donner effet aux présentes.

5.9 CESSIONS DE TERRAINS ET RÉSILIATION D'UN DROIT D'USUFRUIT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS

CA 20-12-19

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation du Québec, datée du 21 juin 2019, concernant le versement d'un soutien financier au Centre de services scolaire des Trois-Lacs (ci-après « **CSSTL** ») pour l'agrandissement de l'école Cuillierrier;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSTL et de la Municipalité de Saint-Clet (ci-après « **Municipalité** ») d'offrir des aménagements extérieurs de qualité et sécuritaires à proximité de l'école Cuillierrier étant donné le projet futur d'agrandissement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la réalisation des aménagements proposés requiert des cessions de parties de terrains entre le CSSTL et la Municipalité, telles qu'identifiées au plan d'implantation daté du 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'installation de jeux et d'équipements extérieurs, le CSSTL procédera à la résiliation du droit d'usufruit, publié le 5 octobre 2016, au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, sous le numéro 22 657 076, portant sur une partie des terrains de l'école au profit de la Municipalité et identifié au plan d'implantation daté du 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces parties de terrains seront cédées, à titre gratuit, uniquement aux fins de l'agrandissement de l'école Cuillierrier;

CONSIDÉRANT que les frais de notaire seront partagés à parts égales entre le CSSTL et la Municipalité;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Tommy Thibault **ET RÉSOLU** à l'unanimité que, dans le cadre des ententes à intervenir avec la Municipalité de Saint-Clet aux fins de l'agrandissement de l'école Cuillierrier, la directrice générale du Centre de services scolaire des Trois-Lacs soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet :

- à la résiliation d'un droit d'usufruit portant sur une partie des terrains de l'école au profit de la Municipalité publié, le 5 octobre 2016, au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, sous le numéro 22 657 076;
- aux cessions des parties de lots nécessaires à la réalisation des travaux telles qu'identifiées au plan d'implantation daté du 4 décembre 2020.

5.10 RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

CA 20-12-20

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 20 885 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Van Neste **ET RÉSOLU** à l'unanimité :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 20 885 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre et;
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants de l'Emprunteur suivants :
- le président du conseil d'administration;
 - la directrice générale;
 - l'une des directrices générales adjointes;
 - le directeur du Service des ressources financières et du transport;
- soit autorisé, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement** au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

6. POINTS DE DISCUSSION

6.1 TRANSPORT SCOLAIRE VERS L'ÉCOLE VANGUARD

La directrice générale fait part d'une demande reçue afin que la *Politique de transport* du Centre de services scolaire des Trois-Lacs soit modifiée pour y inclure une offre de transport vers l'école Vanguard, d'élèves ne faisant pas l'objet d'une entente extraterritoriale.

6.2 ACTES D'ÉTABLISSEMENT ET PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – CONSULTATION

La secrétaire générale présente le projet de révision annuelle des *Actes d'établissement et du plan triennal de répartition et de destination des immeubles* fait en collaboration avec la directrice du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires. La consultation se poursuivra jusqu'au 21 janvier 2021 pour l'adoption du projet à la séance du conseil d'administration du 9 février 2021.

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE POUR LA MATERNELLE 4 ANS – SECTEUR DE L'ÎLE-PERROT

La directrice générale fait état de la situation actuelle quant à la capacité d'accueil pour les maternelles 4 ans. Dans le cadre de la mesure 50511 d'ajout d'espace du Plan québécois des investissements (PQI) 2021-2031, une demande a été effectuée pour l'ajout de 6 classes de maternelle 4 ans à l'école Virginie-Roy. Ce premier projet d'agrandissement permettrait également l'ajout d'un gymnase double.

7.2 CONSTRUCTIONS ET ACHATS DE TERRAINS

M^{me} Sophie Proulx informe des projets d'agrandissement ou de construction obtenus dans le cadre des différents Plans québécois des infrastructures :

- École primaire à Vaudreuil-Dorion (6 classes de préscolaire et 18 classes pour le primaire),
- Formation générale des adultes – centre des Belles-Rives (fin du projet d'acquisition et de transformation d'un immeuble),
- Agrandissement de l'école Cuillierrier (ajout d'un gymnase et d'une maternelle 4 ans),
- Centre de formation à Sainte-Justine-de-Newton,
- École secondaire à Saint-Zotique (48 groupes, 1256 élèves),
- École secondaire à Vaudreuil-Dorion (48 groupes, 1256 élèves).

7.3 PLOMB DANS L'EAU

La directrice générale informe les membres du procédé d'échantillonnage en cours afin de détecter la présence de plomb dans l'eau de nos établissements.

7.4 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

CA 20-12-21

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Trois-Lacs doit préparer un rapport annuel, en transmettre une copie au ministère de l'Éducation du Québec et le rendre public;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2019-2020, à la séance ordinaire du conseil d'administration le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les explications fournies par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Jordan, **ET RÉSOLU** à l'unanimité de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2019-2020.

7.5 EFFECTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020 – SECTEUR DES JEUNES

M^{me} Sophie Proulx présente les effectifs scolaires 2020-2021 au 30 septembre 2020, en mettant en relief certains éléments sur l'évolution de la clientèle scolaire. On note, au primaire, un total de 10 480 qui représente 15 élèves de plus que les prévisions ministérielles et, pour le secondaire, 10 élèves de plus que prévu; ce qui porte le compte à 6 190 élèves.

7.6 CLASSES SPÉCIALISÉES – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

La directrice générale brosse un portrait de la répartition des classes spécialisées dans nos établissements pour l'année en cours.

7.7 DÉCRET 1027-2020 – ALLOCATION DE PRÉSENCE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

M^{me} Marie-Claude Barrette présente le décret 1027-2020 ainsi que la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais.

7.8 SUIVI DE FONCTIONNEMENT – INDICATEURS

Les membres discutent du suivi d'indicateurs qui permettront au conseil d'administration de déterminer son apport à la mission éducative et d'avoir une vision globale et à long-terme du Centre de services scolaire.

Un sondage sur l'appréciation des rencontres par les membres sera transmis après chaque rencontre.

8. CORRESPONDANCE

8.1 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DATÉE DU 25 NOVEMBRE 2020

M^{me} Sophie Proulx présente la lettre, reçue du ministère de l'Éducation du Québec, datée du 25 novembre 2020, autorisant l'institution d'un régime d'emprunts.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question abordée.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 20-12-22

IL EST PROPOSÉ par M. Patrice Perreault **ET RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 21 h 45.

M. Pascal Desjardins, président

Marie-Claude Barrette, secrétaire générale

